

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/10/2024

Référence			
20241028CA18			
Objet de la délibération			
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2024			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	5	9
Date de la convocation			
14/10/2024			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 28 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme LIZOLA Martine (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FABRE Frédéric, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : Mme SALMON Béatrice, Mme MAILLET Sandrine

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARASI Etienne

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2024

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 8 juillet 2024 (annexé).

**Annexe** : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 8 juillet 2024.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 29/10/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



Chaumont, le 8 juillet 2024

Référence : 20240708-CA

ANNEXE à la délibération  
n° 20244028CA18

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le lundi 8 juillet 2024 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (6) :

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

- Ville de Chaumont :
  - M. Evrard DIDIER
  - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
  - M. Etienne MARASI
  - M. Frédéric FABRE
- Etat :
  - M. Laurent GUILLEMOT
  - Mme Florence FORIN

Administrateur(s) excusé(s) (5) :

Ville de Chaumont : Mme Christine GUILLEMY (pouvoir à M. Paul FOURNIE), M. Luc CHATEL (pouvoir à M. Evrard DIDIER)

Région Grand Est : Mme Martine LIZOLA (pouvoir à M. Etienne MARASI)

Etat : Mme Régine PAM (représentée par M. Laurent GUILLEMOT), Mme Delphine FOURNIER (pouvoir à Mme Florence FORIN)

Participaient à la réunion, en visioconférence, les administrateurs du collège « technique » (2) :

- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Emmanuel TIBLOUX, excusés

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 31 OCT. 2024

Berger  
Levrault

ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

- M. André BALDINGER (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- Mme Lucille LENOIR (Région Grand Est) - (*en visioconférence*)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Guillaume THIRARD (Préfecture de la Haute-Marne)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (6) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)
- M. Jimmy WEIDNER (Préfecture de la Haute-Marne)

A 14 h 30, 5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 8 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'Administration.

## 1. Approbation du compte-rendu du 11 mars 2024 (délibération 20240708-CA-14)

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 11 mars 2024.

## 2. Information relative à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs

M. Jean-Michel GERIDAN indique que la Convention Pluriannuelle d'Objectifs conclue entre le Signe, l'Etat, la Région Grand Est et la Ville de Chaumont pour une durée de 3 années, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, arrive à échéance dans très peu de temps.

L'un des enjeux de cette convention, fixant par contributions les moyens alloués financièrement au Signe, est de pouvoir assurer des ressources financières fixées en amont qui pourront être versées dès le début d'année afin d'assurer une sécurité au niveau de la trésorerie.

Il en découle une gestion sereine et engagée d'un programme d'actions culturelles, du champ disciplinaire qu'est le design graphique, significatives d'un engagement culturel et citoyen, à destination de ses publics, acteurs et actrices de la discipline.

Une attention est portée aux membres du Conseil d'Administration sur la nécessité pour les différentes parties de se concerter prochainement sur une reconduction éventuelle de celle-ci.

En des termes simples, il faudra que l'Etat, la Région, la Ville et le Signe se réunissent pour définir les contours de ces prochaines années, qui sont évidemment liées au projet d'établissement déposé il y a quelques mois. Ce projet d'établissement a reconduit au renouvellement du contrat de Directeur général.

Il s'agit donc de mettre en miroir, par rapport à cette programmation, des moyens afin de pouvoir l'accomplir.

M. le Président ajoute que cette information est importante. Elle est liée à la labellisation Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National (CACIN).

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il agit de manière protocolaire, qui prend en charge les invitations. Est-ce la Ville de Chaumont en qualité de 1<sup>er</sup> contributeur ? Est-ce l'Etat au niveau de la labellisation ? Est-ce le Signe ? M. Jean-Michel GERIDAN précise bien sûr qu'il n'oublie pas la Région.

M. Jean-Michel GERIDAN suggère que le Signe, avec le Président, soit à l'initiative de la première invitation signifiant à tout le monde de trouver une date entre septembre et octobre pour en discuter.

M. Paul FOURNIE indique que cela lui semble cohérent que ce ne soit pas la Ville de Chaumont qui lance les invitations. En effet, même si la Ville de Chaumont est le premier contributeur, suite à la promesse qui leur a été faite, l'Etat mettra la même contribution que la Ville, il n'y aura donc plus de priorité.

M. Paul FOURNIE précise, pas forcément une somme identique, mais en tout cas, il avait été évoqué une somme dans les mêmes ordres de grandeur. Ce sont les termes qui avaient été utilisés, à l'époque, au Ministère de la Culture. Effectivement, comme il s'agit d'un label national, M. Paul FOURNIE trouve cohérent que l'Etat ait son mot à dire concernant l'invitation.

M. le Président ajoute que nous sommes très fiers de ce label et remercie encore le Ministère de la Culture d'avoir bien voulu nous l'accorder.

M. le Président confirme que nous parlerons de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs à la rentrée, courant septembre-octobre.

Mme Florence FORIN ajoute qu'il n'y a aucune visibilité sur les prochaines années, que les promesses faites il y a quelques années sont hors de leur champ de compétences actuellement. Concernant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, Mme Florence FORIN confirme que c'est la structure qui invite l'ensemble des partenaires, cela est plus simple.

Elle ajoute qu'ils peuvent fournir une base de Convention Pluriannuelle d'Objectifs classique.

L'intérêt, dans cette convention, est de fixer les grands sujets qui vont être abordés, sur la base du projet d'établissement proposé par le Directeur, M. Jean-Michel GERIDAN, pour en faire des perspectives sur les 3 prochaines années, et se dire comment va se faire le calcul ; est-ce c'est le nombre d'entrées ? Est-ce que c'est le nombre d'actions faites à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure ?...

Ce sont ces choses qui vont être dét  
qui se tiendront à partir du mois de septembre.

Mme Florence FORIN ajoute qu'il serait mieux d'envoyer l'invitation le plus tôt possible afin que la convention soit signée avant la fin de l'année.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

### 3. Information relative à la désignation des membres représentant le Conseil Régional auprès du Signe

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les membres représentant le Conseil Régional de la Région Grand Est au sein du Signe, ont été désignés lors de la commission permanente régionale du 15 octobre 2021.

Ces membres, désignés pour une période de 3 ans renouvelables, sont Mme Martine LIZOLA, M. Etienne MARASI et M. Frédéric FABRE.

Selon la durée des mandats, il apparaît nécessaire que les membres soient de nouveau désignés lors d'une commission permanente régionale devant se tenir avant octobre prochain.

D'autre part, Mme Martine LIZOLA a été élue Vice-présidente du Conseil d'Administration le 29 octobre 2021 pour une durée de 3 ans.

Son mandat prenant fin au 29 octobre 2024, il conviendra de procéder à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle Vice-président(e) du Conseil d'Administration au Conseil d'Administration d'octobre prochain.

Un point d'information sera effectué pour annoncer les membres désignés par la Région Grand Est lors du prochain Conseil d'Administration et de la prochaine Assemblée Générale du Signe.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

### 4. Point d'étape sur les activités de l'année 2024

M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous avons entièrement refait le site internet du Signe.

Tout le monde peut désormais regarder l'activité du Signe en temps réel.

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Depuis le début de cette année, nous avons déjà eu un programme chargé avec des ateliers, actions 100 % EAC, des visites commentées, des conférences, des workshops, des soirées notamment avec le retour de signal sonore.

Le Signe vient d'ouvrir 2 expositions :

↳ Figure imposée

*Depuis le 15 mai 2024 jusqu'au 28 février 2025.*

Il s'agit d'une exposition autour de la collection de Gustave Dutailly.

Il y a environ une centaine de pièces qui y sont présentées, dont beaucoup d'inédites.

↳ Gggraphik design ; slay allegories - déchire les allégories

*Depuis le 26 juin 2024 jusqu'au 5 janvier 2025.*

C'est une exposition relative à l'auteur allemand Götz Gramlich.

Pourquoi cet auteur ? Pour la qualité de son travail. Il est membre de l'Alliance Graphique Internationale, et dans le contexte d'une Euro Région transfrontalière, il semble totalement opportun d'avoir un auteur allemand.

Il ne faut pas oublier que les visiteurs estivaux sont Belges des Flandres, Hollandais, Suisses et Allemands.

Götz Gramlich est non seulement un créateur d'affiches imprimées, de livres, mais aussi de films.

Les autres expositions qui ont précédé Figure imposée et Gggraphik :

⇒ Butsu Butsu - *Design graphique contemporain au Japon* ;

⇒ Aller/Voir/Pouvoir/Faire, Michel Leptitdidier - *Hors les murs* ;

⇒ Oh Jacno - *Parcours patrimonial et matrimonial* ;

⇒ Hors jeu - *Parcours patrimonial et matrimonial* ;

⇒ (digital) Soba Choko - *Exposition* ;

⇒ Parcours jeunesse, les Petits Spécimens 8, Tout et son Contraire.

Plusieurs expositions hors les murs viennent s'ajouter à ces expositions.

Nous y reviendrons ultérieurement lors de l'information relative à la diffusion des œuvres.

M. Jean-Michel GERIDAN fait un point sur la fréquentation de janvier à mai 2024 en séparant les privatisations, événements et fréquentation des expositions, actions artistiques et culturelles :

Centre National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 29/10/2024  
Reçu en préfecture le 29/10/2024  
Publié le **31 OCT. 2024**  
ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

Mois	Visiteurs privatisation & événements	Visiteurs expositions, actions artistiques et culturelles	Total visiteurs
Janvier 2024	413	655	1 068
Février 2024	821	1 135	1 956
Mars 2024	1 288	1 682	2 970
Avril 2024	219	992	1 211
Mai 2024	1 353	1 846	3 199

M. Jean-Michel GERIDAN indique que la fourchette est relativement stable avec un petit mois de janvier qui a été très faible en activités puisque l'essentiel des actions a été concentré au mois de décembre.

En avril, il y a eu l'ouverture du parcours des Petits Spécimens. Au mois de mai s'est tenu le Salon du Livre.

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Par ailleurs, toujours en terme de fréquentation, le Signe a priorisé 8 itinérances, hors les murs du Signe :

- Chaumont et son Agglomération : des actions de médiation et de sensibilisation artistique ;
- Palazzo Roverella, Rivigo, Italie, « Toulouse-Lautrec », (23 février - 30 juin) ;
- Revue Lagon, soutenue par le Signe depuis 3 ans, qui a une exposition dédiée au Centre Georges Pompidou, (29 mai - 19 août) ;
- Design graphique contemporain au Japon, exposition à Zürich, en Suisse, (à partir du 11 juillet) ;
- Graphims, à Montpellier, (27 février - 21 avril) ;
- Approche Graphique, à Bordeaux, (26 mai - 23 juin) ;
- National Gallery, à Londres, au Royaume Uni, qui vient d'ouvrir une exposition avec quelques-unes de nos pièces relatives au travail de Degas ;
- Strasbourg, Capitale Européenne du Livre, en octobre et novembre.

Il est intéressant de voir les premiers chiffres qui sont revenus. Par exemple, Palazzo Roverella, à Rivigo en Italie, a eu 68 000 visiteurs.

M. Jean-Michel GERIDAN pense que, entre cela et la National Gallery, il y aura environ 150 000 visiteurs des expositions produites à minima en dehors des murs.

Nous espérons toucher 25 000 visiteurs au Signe.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le **31 OCT. 2024**

Bremer  
Levrault

ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

M. le Président signifie que le fait  
autant de succès, est vraiment une voie à développer.

Par ailleurs, pour celles et ceux qui n'ont pas encore vu les  
2 expositions actuelles, M. le Président recommande fortement  
d'aller les voir. Elles sont remarquables.

M. le Président reprend une réflexion de M. Jean-Michel GERIDAN  
disant qu'il y a plus de monde pour visiter l'exposition de ce  
designer allemand que l'exposition classique, même s'il y a des  
affiches qui n'ont jamais été montrées, de la collection Dutailly.

Que pouvons-nous en tirer comme conséquences ?

M. Jean-Michel GERIDAN dirait qu'il faut faire plus d'actions de  
pédagogie et de communication pour qu'il y ait le même succès  
que pour les expositions contemporaines.

M. le Président indique que cela veut peut-être dire que les  
habitants de Chaumont se sont appropriés la collection Dutailly  
et qu'ils veulent voir du nouveau tout en sachant que cette  
collection Dutailly existe.

M. Paul FOURNIE signifie que cela est étonnant par rapport au  
discours qu'ils peuvent entendre, que les gens réclament à cor  
et à cri, sans cesse, de voir justement cette collection.

Il demande d'ailleurs s'il y avait eu un vernissage pour  
l'exposition « Figure imposée ».

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'en fait cela s'est fait en  
2 temps. Il y a déjà eu une nocturne lorsque l'exposition a ouvert  
puis le vernissage pour les 2 expositions, à l'ouverture de  
l'exposition de Götz Gramlich.

Lors du vernissage, des gens qui sont plutôt fans de la collection  
Dutailly et qui nous la réclament, sont venus au vernissage mais  
ne sont pas restés à la visite.

M. Frédéric FABRE demande si nous avons une visibilité sur les  
conséquences éventuelles (par exemple sur la fréquentation) que  
peuvent avoir les problématiques d'accès, notamment la voie  
ferroviaire.

M. Jean-Michel GERIDAN répond que pour la fréquentation, nous  
récupérons toutes les données départementales.

Ce que nous savons, de manière sûre, est que nous avons perdu  
quasiment tout l'axe sud, Dijon, Lyon, Marseille, qui était un  
public que nous avions pendant un moment. Maintenant, la  
situation ferroviaire fait que cela est beaucoup plus compliqué.  
Toujours en terme d'accessibilité par le train, nous commençons  
aussi à perdre des publics qui vont devenir des professionnels,  
les étudiants ; par exemple, l'axe Paris, c'est 90 € pour faire un  
aller-retour Chaumont-Paris, quand on ne connaît pas la carte  
fluo.

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 29/10/2024  
Reçu en préfecture le 29/10/2024  
Publié le **31 OCT. 2024**   
ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

Nous le voyons bien, c'est une tranche hors visite scolaire, universitaire hors territoire. Cela ne se voit pas dans la fréquentation globale car nous avons de plus en plus de visiteurs de la Région Grand Est, de Chaumont et de l'Agglomération. C'est ce qui fait que nous avons toujours de plus en plus de visiteurs, mais ce que nous ne voyons pas, c'est qu'il y a une population et des départements qui ont quasiment disparu. Nous avons de plus en plus de visiteurs internationaux. Il n'est plus du tout rare que nous ayons des visiteurs qui viennent d'Israël, d'Iran, des Etats-Unis, et sans que nous n'arrivions à l'expliquer.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous referons le bilan en fin d'année, département par département.

Là où il se réjouit, c'est qu'il y a de plus en plus de Chaumontais qui viennent et qui reviennent.

La Bourgogne a quasiment disparu. Il en est de même pour Marseille, alors que l'axe Lyon-Marseille est une zone où il y a de nombreux publics de design graphique. Ils ont renoncé à venir, si ce n'est une fois tous les 2 ans à l'occasion de la Biennale. Ils ne viennent plus régulièrement.

M. le Président rappelle le problème d'hébergement durant la Biennale, nous allons de nouveau rencontrer ce problème l'année prochaine.

Mme Nathalie FERREIRA ajoute que, sur d'autres rubriques hors graphisme, ils ont du mal à faire venir des professionnels sur le territoire. Parce qu'ils viennent pour une journée et il n'y a pas de trains.

C'est très compliqué de mettre en place des rencontres professionnelles à cause de cela.

M. le Président demande si la Région pourrait nous aider.

M. Etienne MARASI indique que cela fait partie des compétences de la Région. Mais la Région ne peut pas tout faire dans la mesure où il y a des difficultés avec la SNCF.

Il y a plusieurs phénomènes, il pense qu'il y a du saisonnier aussi, du saisonnier à long terme. Il y a les travaux sur la ligne 4, cela fait des années, notamment les travaux d'étanchéité au niveau du Viaduc. Ils se sont trompés la dernière fois et ont dû refaire. Et puis il y a l'électrification.

La Région met des moyens à disposition, après, nous connaissons le sempiternel débat entre la SNCF et la Région.

Il y a des choses récurrentes comme des problèmes de personnel roulant qui n'est pas disponible. Ils ont du mal à remplacer au pied levé. Il y a bien sûr des problèmes RH que connaissent toutes les entreprises, des problèmes de matériel.

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le **31 OCT. 2024**

ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE



Il n'y a pas un problème, il y en a beaucoup.

Pour revenir sur les publics qui ont disparu, M. Etienne MARASI pense que tout ne s'explique pas par les problèmes ferroviaires. Par exemple, la Bourgogne est à 1h30 de Chaumont, cela se fait facilement en voiture.

M. Etienne MARASI confirme que ce que nous traînons sur la ligne 4 est assez lourd, c'est pénible. Et l'axe nord-sud n'est guère mieux.

Nous sommes notamment tributaires d'autres Régions comme la Franche-Comté, ou d'une autre étoile ferroviaire.

M. Frédéric FABRE indique qu'une association s'est mise en place sur la ligne 4. Nous pouvons cependant déplorer que ce soit limité aux Maires des Villes concernées.

M. Paul FOURNIE précise qu'il y a 2 associations.

Il y a l'association des usagers de la ligne 4 qui regroupe beaucoup de monde, et une autre association qui regroupe effectivement exclusivement les Maires des Villes concernées.

Concernant l'association, et pour terminer sur ce sujet, M. Etienne MARASI dit que l'un des premiers objectifs est la communication.

Les Maires membres de cette association déplorent bien souvent un manque de communication de SNCF voyageurs sur les travaux, les répercussions et l'anticipation dans le cadre d'une manifestation, comme, par exemple, la Biennale.

Une anticipation ne doit pas se faire 15 jours avant, mais 6 mois avant. Quand la SNCF a des programmes de travaux sur le moyen terme, ils savent très bien comment cela va se dérouler. L'information doit redescendre.

Ce sont des choses très classiques, M. Etienne MARASI pense que plus nous avons des moyens, moins nous sommes bons.

Il espère que cela ira mieux avec cette association.

M. Jean-Michel GERIDAN se souvient que, à la dernière Biennale, le Signe avait réussi à trouver un créneau dans lequel il n'y avait pas de travaux.

Cependant, pour la petite anecdote, le train de Paris qui arrivait à 14 heures était trop bondé et trop lourd.

A Troyes, la SNCF a demandé à une partie des voyageurs de poursuivre le trajet en bus.

Du coup, des gens ont été découragés et sont retournés à Paris.

M. le Président indique que nous pouvons essayer de prévoir pour la Biennale de l'année prochaine et donner ces informations à la SNCF.

Mme Florence FORIN a une question sur les visiteurs.  
Lorsqu'il y a des privatisations, le graphique montre que cela génère davantage de visiteurs. Est-ce lié ?

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il n'y a pas de lien direct.  
Par exemple, lorsque la Centrale des Artisans Coiffeurs a loué le Signe pour faire son événement, il n'y avait pas de corrélation car ils n'avaient pas spécialement envie de regarder les expositions. Donc les choses sont dissociées.

Pour le Centre de Gestion de la Haute-Marne, Mme Florence FORIN demande si c'est compté une ou deux fois.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que c'est compté qu'une fois.

M. Jean-Michel GERIDAN que nous avons un tableau beaucoup plus fin, journalier, des visites, tant expositions qu'événementiel.

Mme Nathalie FERREIRA signifie qu'il serait peut-être intéressant de savoir si les chiffres que nous avons sont des fréquentations des publics hors Chaumontais qui viennent voir l'exposition patrimoniale.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que, lors de gros événements, nous demandons à chaque visiteur son numéro de département.  
Lors de la Biennale, il y a un système de bracelets qui permet de compter les visiteurs qu'une seule fois.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

## **5. Règlements et prix des concours international et étudiant de la Biennale internationale de design graphique 2025 (délibération 20240708-CA-15)**

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il y a 6 prix pour le concours international, dont 1 qui est sous réserve à ce jour.

Pour remettre dans le contexte, la collection d'affiches contemporaines de Chaumont s'est constituée dans ce cadre, qui est une donation d'affiches et d'œuvres à la Ville de Chaumont.

Les prix sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> prix (Grand prix) : 3 000 € ;
- 2<sup>ème</sup> prix (prix espoir) : 1 500 € ;
- 3<sup>ème</sup> prix (prix du public) : 1 000 € ;
- Prix SAIF (sous réserve) : 3 000 € ;
- 1<sup>er</sup> prix « Académie des Beaux-Arts » : 5 000 € ;
- 2<sup>ème</sup> prix « Académie des Beaux-Arts » : 3 000 €.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 29/10/2024  
Reçu en préfecture le 29/10/2024  
Publié le **31 OCT. 2024**  
ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

Concernant le concours étudiant, des dotations en numéraire de 500 € sont proposées pour chacun des 3 prix.

Il est proposé ici de délibérer et de décider d'approuver le règlement du concours international de l'affiche, le règlement du concours étudiant ainsi que les dotations en numéraire des lauréats, sachant que rien n'a changé par rapport aux concours des années précédentes.

Pour rappel, lors de la dernière Biennale, nous avons reçu environ 1 600 candidatures pour un peu moins de 3 000 projets. M. le Président précise que ces projets viennent du monde entier. C'est dire l'empreinte internationale du Signe qui est à souligner.

M. Pierre LITZLER voudrait savoir quelle est la méthodologie pour décerner le prix du public.

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il y a un système de vote en ligne.

Nous repérons les adresse IP, c'est un vote unique par ordinateur, lié à une adresse mail.

Cela est vérifié sous constat d'huissier.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que, et ce qui est bien avec ce prix du public, ce sont souvent des communautés qui votent et moins des professionnels.

La première fois que nous l'avons mis en place, c'était un festival de jazz qui avait eu le prix du public. Il lui semble qu'il avait reçu comme 20 ou 30 000 voix en plus que le 2<sup>ème</sup>; ce qui indiquait en fait qu'il s'agissait de toute la communauté de ce festival de jazz qui s'était mobilisée.

Une autre année, c'était une affiche de cinéma, film indépendant.

La dernière fois, ça a été Félicité Landrison qui a eu des milliers de plébiscites.

A la remise de son prix, elle est venue sur scène et a dit en modeste « c'est loin d'être la meilleure image que j'ai faite, mais je crois que c'est toute une communauté qui me suit depuis 15 ans qui a voulu me dire merci et me donner un peu de sous ».

En fin de compte, c'est souvent une image qui n'était pas dans nos radars. Et le fait d'impliquer le public est bien.

Il faut se rappeler que le concours international ouvre un mois avant l'inauguration. De ce fait, le public local a la primeur de l'événement et de l'exposition. En plus, il peut lui aussi voter.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 29/10/2024  
Reçu en préfecture le 29/10/2024  
Publié le **31 OCT. 2024**  
ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

Mme Florence FORIN a une question sur la cession des droits d'auteurs. Est-ce quelque chose de traditionnel dans ce genre de prix ou pas ?

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que cela été discuté avec les graphistes et surtout les anciens, dès que cela s'est fait. L'idée était d'avoir un lieu en France dans lequel ils viennent donner leurs archives, ou une partie de leurs archives, et qu'elles soient consultables en permanence.

Et pour cela, il y a eu ce concours qui permet de confier gratuitement, ce qui est très inhabituel.

Lorsque nous faisons une exposition en utilisant le fonds contemporain que nous avons, il y en a moins de la moitié qui demandent des droits d'auteurs. Ils disent que c'est là pour le public, pour la connaissance, pour la diffusion.

M. Jean-Michel GERIDAN signifie que cela est venu par les auteurs mêmes, représentés au Conseil d'Orientation Scientifique et réunis en session professionnelle.

Il y a peut-être eu un seul moment où cela s'est posé, c'est lorsqu'il y a eu des produits dérivés à partir de leur production il y a une bonne décennie.

M. Paul FOURNIE indique que dans les premières éditions du Festival, traditionnellement, les auteurs qui envoyaient leurs œuvres cédaient en quelque sorte leurs droits d'auteurs. En d'autres termes, l'auteur envoyait un exemplaire de l'affiche et Chaumont l'exposait (à l'époque c'était encore la Ville qui organisait).

Puis fin des années 2000, début des années 2010, a été réétudiée la question, suite, effectivement, à ce que M. Jean-Michel GERIDAN évoquait par rapport aux produits dérivés.

Les conditions d'envoi des œuvres avaient alors été revues.

Il y a eu ensuite un deuxième passage à la moulinette juridique sous M. Jean-Michel GERIDAN pour que tout soit recadré de manière définitive.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est rare d'avoir une communauté d'artistes, d'artisans; certains qui vendent un million, d'autres quelques centaines, qui confient une partie de leur production à un lieu, parfois à plusieurs (Chaumont, BnF...), selon la nationalité des personnes.

C'est ce qui en fait un événement assez extraordinaire.

Nous avons vraiment des œuvres du monde entier qui nous parviennent avec, d'ailleurs, cette difficulté dont nous n'arrêtons pas de parler depuis des années, la taille des réserves.

A un moment, il va falloir trouver des critères.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le **31 OCT. 2024**

Recevoir  
Levroult

ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

Nous avons déjà limité le nombre d'affiches envoyés tous les 3 ans. Il y en a qui sont malins et qui mettent une multitude d'affiches dans un seul projet. Nous avons eu, par exemple, dans un même projet, une série de 60 affiches Decaux.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que, évidemment, nous n'avons pas l'intégralité de ce qui se fait dans le monde, ni même en France. Il y a des personnes qui sont allergiques aux concours et qui n'enverront jamais rien.

Nous avons un bel équilibre de représentation femmes-hommes. Lorsque M. Jean-Michel GERIDAN est arrivé, il y avait moins de 10 % de femmes, aujourd'hui nous sommes à un tiers. La pyramide des âges est aussi relativement respectée. Le Signe avait perdu pratiquement tous les moins de 40 ans. Ce qui peut s'expliquer par l'expérience des plus de 40 ans et l'époque veut qu'il y ait une fidélité des commanditaires. Depuis pas mal d'années, c'était toujours les mêmes qui remportaient les prix.

Le prix espoir (moins de 36 ans) fait venir une nouvelle génération qui avait boycotté Chaumont en quelques éditions, entre 2014 et 2017. Aujourd'hui, 50 % des personnes qui confient leurs affiches ont moins de 36 ans.

La mise en place de ces différents prix que sont le Grand prix, le prix espoir et le prix du public, permet de favoriser une plus grande diversité.

M. Pierre LITZLER a une question dans la continuité de la question posée par Mme Florence FORIN précédemment. Dans la mesure où nous avons des affiches dans notre fonds, et que nous appelons cela à d'autres endroits des droits de présentation. Est-ce qu'une suite est donnée à ces droits de présentation ?

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que oui.

Une contractualisation est toujours proposée avec l'auteur. Il dit ensuite s'il préfère la gratuité ou non.

M. Pierre LITZLER demande s'il ne faudrait que cela soit présent dans le règlement du concours.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que non. Nous avons essayé de faire un règlement le plus léger possible pour ne pas effrayer tout le monde.

M. Guillaume THIRARD a une remarque pour rebondir sur la remarque faite par la Préfète Anne CORNET il y a un an et demi. Elle s'était étonnée que le titre du concours étudiant était « Who are you ? ». Cette année le titre est « Join the playlist ».

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 29/10/2024  
Reçu en préfecture le 29/10/2024  
Publié le **31 OCT. 2024**  
ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

Selon M. Guillaume THIRARD, le  
appauvrissons notre langue.

M. Jean-Michel GERIDAN ne pense pas que ce soit le cas là. Nous  
l'appauvrissons lorsque nous changeons le sens des mots.

M. le Président indique que si nous voulons faire du centre  
national du graphisme un centre international, qui est  
absolument indispensable, nous nous adressons à une clientèle  
internationale.

La preuve, puisque nous faisons maintenant des expositions à  
l'étranger et qui nous rapportent d'ailleurs largement.

M. Guillaume THIRARD demande si cela est au prix du reniement  
de la langue française.

M. le Président répond que nous ne renions rien du tout et  
M. Jean-Michel GERIDAN trouve que le mot est très fort.  
En quoi est-ce que l'on renierait la langue française par le titre  
d'un concours international ?

M. Guillaume THIRARD dit que nous n'arrivons même pas à  
retraduire en français ce que cela veut dire.

M. Jean-Michel GERIDAN répond à cela qu'il s'agit d'un usage qui  
n'est pas français.

Il demande à M. Guillaume THIRARD comment, par exemple, est-ce  
qu'il traduirait disc-jockey ?

M. Paul FOURNIE indique que c'est un sujet qui est revenu  
plusieurs fois.

Son domaine dans le civil étant l'éducation nationale, M. Paul  
FOURNIE est aussi sensible à l'usage de la langue française. Il  
torture d'ailleurs régulièrement le Directeur avec ses points  
médiants. Il demande à ce qu'ils soient remplacés par les  
parenthèses. Il est vrai qu'il est pointilleux là-dessus aussi.

Cependant, le concours étudiant s'adressant quand même en  
grande majorité à des étudiants qui ne sont pas français, M. Paul  
FOURNIE avoue que, pour des termes qui sont exclusivement  
utilisés en anglais, comme une playlist par exemple, cela le gêne  
moins.

Il a tendance à être beaucoup plus tolérant là-dessus, peut-être  
un peu trop. En tout cas cela ne lui écorche pas les yeux.

M. le Président demande à M. Jean-Michel GERIDAN quels étaient  
les pays qui ont participé au concours lors de la dernière  
Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN que tous les continents ont participé,  
notamment la Chine.

M. le Président précise que ces gens-là parlent anglais.

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

M. Guillaume THIRARD dit que cela est  
a perdu sa place de langue de culture, de civilisation et de  
diplomatie. Certes, ce n'est pas «Join the playlist» qui va  
changer la face du monde. Ce que confirme M. Jean-Michel  
GERIDAN, c'est pour cela qu'il ne comprend pas la remarque.

M. le Président signifie qu'il faut demander aux diplomates de  
faire des efforts pour développer le français en Chine, au Costa  
Rica...

M. Guillaume THIRARD indique effectivement qu'il suffit que le  
Gouvernement français développe beaucoup d'efforts dans ce  
sens, y compris le Ministère de la Culture.

M. le Président a passé une partie de sa carrière professionnelle  
à l'étranger, il peut dire que c'est un constat. Mais cela ne veut  
pas dire pour autant que nous appauvrissons la langue  
française.

M. Guillaume THIRARD redit que nous ne sommes pas capables de  
traduire le titre en français.

M. le Président répète que nous nous adressons à une clientèle  
internationale. Le développement pour le Signe est très  
important pour se faire connaître.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que l'Académie elle-même n'a pas  
tranché sur le terme de playlist.

Pour clore le sujet, M. Laurent GUILLEMOT tient à signaler que  
M. Guillaume THIRARD, son excellent collègue, est ici en tant que  
Commissaire du Gouvernement et n'a pas voix délibérative.

M. le Président indique qu'il n'y a pas de problème, qu'ils  
écoutent les remarques de tout le monde.

M. Guillaume THIRARD signifie juste qu'il a contribué à la  
réflexion par sa remarque.

M. le Président signale que le Signe reste encore le Centre  
national du graphisme.

M. Guillaume THIRARD dit que c'est bien pour cela qu'il a fait  
cette remarque.

Il n'y a plus de questions ou de commentaires, M. le Président  
fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel  
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité,  
d'approuver le règlement du concours international de

l'affiche, le règlement du concours et les dotations en numéraire des lauréats.

## 6. Information relative à la diffusion des œuvres

M. Thibaud RICHARD, responsable de la médiation et de la diffusion, est invité à prendre la parole pour faire un état des lieux de la diffusion des œuvres de la collection d'arts graphiques de la Ville de Chaumont pour cette année 2024.

2024 est une année riche en diffusion, nous avons 6 partenariats engagés cette année, dont 3 partenariats à l'international.

A ce jour, 106 œuvres ont été prêtées ou sont prévues au prêt. Elles sont réparties comme suit :

- 19 affiches anciennes du fonds Dutailly ;
- 87 affiches contemporaines.

Parmi ces partenariats, nous avons des partenariats prestigieux notamment avec la National Gallery de Londres ainsi que le Louvre Abu Dhabi par l'intermédiaire de l'Agence France Museums.

Quelques prêts ont déjà été opérés cette année et d'autres sont à venir au cours du 2<sup>ème</sup> semestre.

↳ Prêt à Dario Cimorelli Editore, exposition Henri de Toulouse-Lautrec, organisée au Palazzo Roverella, Rovigo, Italie.

Il s'agit d'une exposition monographique autour de ce peintre du 19<sup>ème</sup> siècle où nous avons présenté 9 affiches du fonds ancien dont 6 affiches signées Toulouse-Lautrec.

Cette exposition a eu lieu du 23 février au 30 juin 2024, pour une fréquentation totale de plus de 60 000 visiteurs, 62 571 pour être exact ; une assez belle fréquentation, une assez belle visibilité de ce fonds de la Ville de Chaumont lors de ce prêt en Italie.

↳ Prêt à la National Gallery, Londres, Royaume-Uni, exposition « Discover Degas and Miss La La at the Cirque Fernando ».

Cette exposition a ouvert le 6 juin dernier et se tiendra jusqu'au 6 septembre 2024.

Il s'agit d'une exposition autour d'un tableau, possession de la National Gallery depuis 1924, « Miss La La au Cirque Fernando » peint par Edgar Degas en 1879.

Cette exposition, qui est une exposition documentaire, propose de montrer l'autour de ce tableau, ses conditions de venue au monde et notamment la figure de Miss La La, acrobate noire, peinte par Degas à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Dans ce cas, nous présentons 2 affiches du fonds ancien qui présentent cette artiste intitulées Kaira.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le **31 OCT. 2024**

Berger  
Levrault

ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

- ↳ Prêt à l'association Approche graphismes en Nouvelle-Aquitaine, à Bordeaux.  
Cette association a pour but de promouvoir le design graphique en Nouvelle-Aquitaine. Elle organisait pour la première édition cette année une Biennale, la Biennale Aperçu, qui a eu lieu en mai dernier.  
Dans le cadre de cette Biennale, une exposition Fracas, qui a eu lieu du 23 mai au 23 juin 2024, a présenté une cinquantaine d'œuvres, dont 47 affiches du fonds contemporain de Chaumont.  
En marge de prêt, nous avons également prêté 2 boîtes graphiques de la collection du Signe, ainsi qu'un atelier tout public conçu par le Signe.  
Cette exposition d'un mois a accueilli 6 980 visiteurs.  
Elle proposait de montrer les propositions graphiques, affiches et objets graphiques en tous genres, de 15 studios graphiques contemporains, promouvant ou dialoguant avec des groupes et/ou événements musicaux.
- ↳ Prêt prévu à partir du 16 octobre 2024 et jusqu'au 9 février 2025, à l'Agence France Museums, au Louvre Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.  
Il s'agit de l'affiche Divan Japonais de Toulouse-Lautrec, dans le cadre de leur exposition Post-impressionnisme. Au-delà des apparences.  
Cette exposition se propose d'étudier la période allant de la fin des années 1880 au début des années 1900, période picturale et artistique en présentant notamment cette œuvre majeure de Toulouse-Lautrec.
- ↳ Prêt prévu au Musée de l'Image de la Ville d'Epinal pour une exposition autour des images de mode de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 30.  
Cette exposition sera proposée du 9 novembre 2024 au 18 mai 2025.  
7 œuvres du fonds Dutailly seront prêtées pour cette exposition.
- ↳ Dernier prêt projeté à l'association Fauteuil Vapeur, dans le cadre du Festival FORMAT(S), à Strasbourg.  
Un partenariat avait déjà été lié en 2022 et sera renouvelé cette année pour une quarantaine d'œuvres, affiches issues du fonds contemporain.  
Ces affiches sont liées au concours international de l'affiche de la Ville de Chaumont.  
Cette exposition se tiendra dans le cadre de l'événement de Strasbourg, Capitale mondiale du livre UNESCO 2024.

M. le Président signifie que cela est exactement ce qu'il faut faire, ne serait-ce que pour faire connaître le Signe à l'extérieur.

M. le Président demande si le Signe est bien identifié à chaque prêt d'affiche.

Par exemple, si vous passez à Londres, à la National Gallery, M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est bien écrit « Collection de la Ville de Chaumont ».

M. le Président suggère à M. Paul FOURNIE que nous mettions « Collection de la Ville de Chaumont - Le Signe, centre national du graphisme »

Il ajoute que cela est un vecteur pour nous faire connaître à l'étranger.

M. Paul FOURNIE n'est pas contre mais il faut qu'il soit clair qu'il s'agit de la collection de la Ville de Chaumont.

Cependant, il pense qu'à l'étranger, le simple fait de mettre Chaumont est parlant. Que ce soit Ville ou Signe, c'est Chaumont.

Pour information, M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que, dans toutes nos conventions de prêt, nous demandons que soit adressée nominativement une invitation à l'adresse du Maire de Chaumont ou d'un de ses représentants.

M. Paul FOURNIE confirme d'ailleurs qu'il a reçu l'invitation de la National Gallery.

M. le Président demande également si ce sont des œuvres originales ou des copies.

M. Thibaud RICHARD répond que ce sont les œuvres originales.

Pour les reproductions, M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous pourrions peut-être aussi faire un état la diffusion.

Justement, pour le Festival Graphisme à Montpellier, les conditions d'exposition n'étant pas réunies pour la sécurité des œuvres (climatisation...), nous procédons là par reproduction mais ne le comptons pas dans la diffusion même.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

## 7. Information relative au Rapport Social Unique 2023

Mme Virginie GUILLAUME indique que le Rapport Social Unique 2023, photographié au 31 décembre 2023, comporte les éléments suivants :

- Les effectifs ;

- La pyramide des âges ;
- La moyenne d'âge sur les emplois permanents ;
- La répartition des agents au sein de l'organigramme ;
- La quotité du temps de travail par sexe et statut ;
- La quotité du temps de travail par catégorie et filière ;
- Les absences ;
- Les absences par pôle ;
- Les jours de missions ;
- Les jours de formations ;
- La rémunération des agents ;
- La résidence des agents.

Ce sont des indicateurs qui doivent être intégrés à la base des données sociales, puis qui sont envoyés au Centre de Gestion qui les centralise.

Concernant les absences, Mme Virginie GUILLAUME précise que ce n'est pas un taux d'absentéisme mais un nombre de jours par agent (titulaires et contractuels) et par pôle.

Ce sont uniquement des jours de congés maladie ordinaire, maladie longue durée et congés maternité.

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

## 8. Lignes directrices de gestion (délibération 20240708-CA-16)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est proposé ici une première rédaction de nos lignes directrices de gestion qui déterminent notre stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines.

Ces lignes directrices de gestion se présentent en plusieurs parties :

- Partie 1 : préambule ;
- Partie 2 : pratiques en vigueur où l'on retrouve ce qu'il y a dans le rapport social unique ;
- Partie 3 : lignes directrices de gestion relatives à la stratégie de pilotage des ressources humaines : objectifs de la stratégie des ressources humaines, politique en matière de prévention, santé et sécurité, politique de recrutement et politique de fidélisation du personnel.

Mme Virginie GUILLAUME précise que, comparé à une collectivité territoriale, nos lignes directrices de gestion sont moindres. En effet, nous ne gérons pas la carrière de nos agents mis à disposition qui sont gérés par leur collectivité d'origine.

Nous gérons uniquement en direct les  
lesquels il n'est pas question ni d'avancements de grades, ni de promotions internes, ni d'avancements d'échelons.  
En conséquence, toute cette grande partie que nous pouvons voir ailleurs n'existe pas au Signe.

Cela est assez succinct, mais là, nous sommes plus dans le cas de la transparence, de l'attractivité des postes pour nos contractuels et de la fidélisation de nos agents.

Mme Florence FORIN demande de combien de personnes est composée la Direction.

Mme Virginie GUILLAUME répond 2 postes : le poste de directeur général et le poste de secrétaire général.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter les lignes directrices de gestion relatives au GIP le Signe.

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

#### **9. Décision modificative n° 1 apportée au budget primitif 2024 (délibération 20240708-CA-17)**

Mme Virginie GUILLAUME indique que la décision modificative revoit à la baisse les recettes portant le budget de fonctionnement et d'investissement à 2 117 448,91 € (1 969 172,56 € en fonctionnement et 148 276,35 € en investissement).

Cette baisse de 4 844 € a principalement pour objet :

- L'attribution de subventions suite à des réponses, qui arrivent assez tardivement, à des appels à projets, notamment sur les projets d'éducation artistique et culturelle ainsi que les projets à destination des publics à besoins spécifiques ;
- La hausse des recettes propres.

Il y a une baisse au niveau du mécénat qui correspond à la date de recrutement du chargé de projet mécénat qui n'arrivera qu'en octobre. Nous en avons déjà parlé au dernier Conseil d'Administration.

La première phase de travail de cet agent, qui durera 3 mois, ne sera, en fait, pas une phase d'investigations mais plutôt une phase de mise en place des outils de travail.

Les recettes attendues en mécénat de la part de ce chargé de projet n'arriveront naturellement qu'à partir de 2025.

Le budget a été adapté par rapport à cela.

En miroir, les dépenses ont été revues

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la hausse (10 156 €) en maintenant le coût lié aux expositions, aux collections (2 000 €), aux résidences (1 000 €) et à la médiation (10 370 €);
- En contrepartie, le montant des dépenses d'activités liées à la communication et au développement sont revues à la baisse (4 000 €);
- Le montant des dépenses liées au fonctionnement augmente (27 000 €). Ces dépenses sont liées aux soucis que nous avons eus avec les moteurs de la climatisation, cela a été réglé;
- Le montant de la masse salariale et de l'auto-assurance est revu à la baisse (42 000 €).

Mme Florence FORIN pose la question suivante :

Si la moyenne du salaire mensuel est à 2 300 € bruts par agent, Mme Florence FORIN aimerait savoir quelle est la différence entre le plus bas salaire et le plus haut salaire.

C'est multiplié par 2, par 3, par 10 ?

M. Jean-Michel GERIDAN et Mme Virginie GUILLAUME répondent que c'est multiplié par 2.

Mme Florence FORIN signifie qu'il y a toujours un problème entre le plus bas et le plus haut salaire et qu'il faut les écarts. C'est toujours un sujet dans de nombreuses structures; nous n'avons pas forcément cette visibilité que nous avons dans un GIP.

Mme Virginie GUILLAUME indique que c'est une petite équipe, tout est transparent. Tout le monde se connaît, il n'y a pas de secret.

Mme Florence FORIN dit qu'il y a des petites équipes où il y a de gros écarts de salaires.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que si cela avait posé des problèmes, il y a des points d'étape où tous les indicateurs sont donnés aux représentants du personnel. Tout le monde sait qui gagne quoi.

Mme Virginie GUILLAUME indique que nous avons voulu, dès l'ouverture du Signe, qu'il y ait une cohérence et une justesse entre les agents mis à disposition et les agents contractuels recrutés par le Signe.

Nous avons fait appel au Centre de Gestion de la Haute-Marne qui nous a mis en place un tableau de cotation pour calculer le montant du RIFSEEP, l'indemnité liée aux contraintes du poste. Les fiches de poste ont été créées, puis nous avons un tableau avec différents critères et qui a été mis sur table au départ,

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

que nous avons pondéré. Le calcul se fait sur un tel poste, le montant du RIFSEEP est de tant.

Bien évidemment, le salaire dépend de la carrière de l'agent pour les agents mis à disposition et de l'expérience pour les agents contractuels.

Mais il est important de souligner qu'il y a une égalité de traitement qui est mathématique dans le calcul du RIFSEEP.

M. le Président tient à dire que le pourcentage de la masse salariale (43 %) montre que le Signe est un établissement qui est très bien géré.

Cependant, Mme Virginie GUILLAUME ajoute qu'il va évoluer.

M. Pierre LITZLER revient pour une suggestion concernant la question du titre en anglais, et éventuellement de l'écho que nous pourrions lui donner en français.

Comme nous sommes un centre graphique, nous pourrions, éventuellement, mettre bien sûr en avant le titre anglais et, graphiquement, mettre en écho (et cela serait un enjeu pour des graphistes) une forme de traduction française.

M. Pierre LITZLER pense que cela créerait une forme de tension et mettrait peut-être en avant des difficultés à traduire certaines choses.

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il faudrait trouver dans nos archives, il n'a plus vraiment le souvenir car cela date un peu, mais il sait qu'il n'y avait pas que le titre en anglais.

« Qui es-tu » se rapproche de la psychanalyse alors que « Who are you » a plus à voir avec les Spice Girls.

En tout cas, nous avons bien sous-titré en français. Et nous sommes même allés très loin, pour la défense de la langue française, en utilisant aussi le langage SMS en sous-titrant « TKI ».

Nous ne pouvions pas faire mieux, il y avait la langue de Molière, le SMS et l'anglais. Tout y était.

M. Jean-Michel GERIDAN suppose que nous allons encore trouver une astuce pour traduire le titre « Join the playlist ».

Ce que suggère M. Pierre LITZLER est que, justement, comment le graphisme peut venir à la rescousse de ces situations-là, et montrer à quel point le graphisme est absolument nécessaire et indispensable.

M. le Président confirme que cela est une bonne suggestion et revient sur la délibération sur la décision modificative pour laquelle les membres du Conseil d'Administration doivent délibérer.

Il n'y a pas d'autres questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 apportée au budget primitif 2024 du Signe, centre national du graphisme.

#### 10. Information sur l'impact territorial de l'utilisation des crédits 2023

Mme Virginie GUILLAUME indique que, dans un souci de transparence, un point a été fait sur l'impact territorial de l'utilisation de nos crédits.

Il est intéressant de voir au niveau géographique et sur quels types de prestataires nos dépenses sont fléchées.

Le calcul a été effectué en prenant en compte les dépenses de fonctionnement et d'investissement hors charges de personnel, et écritures spécifiques de l'année 2023 (activités + bâtiment + administration).

Ce montant est réparti selon les types de prestataires définis comme suit :

- Les entreprises ;
- Les artistes ;
- Les prestataires (scénographes, monteurs, photographes, agences de production, traducteurs, correcteurs, webmasters) ;
- Les associations.

Une cartographie qui permet de voir les dépenses par région. Nous voyons que la Région Grand Est arrive en première position sur l'utilisation de nos crédits avec 343 000 €. Notamment la Haute-Marne avec presque 206 000 €, sachant que la refacturation des salaires des agents mis à disposition n'est pas comptabilisée à cet endroit mais à la fin du document pour avoir quelque chose de cohérent.

En plus de nos régions, il y a la répartition à l'étranger avec 78 127 €.

Nous pouvons voir que, par types d'entreprises, il y a en Haute-Marne presque 30 000 € en hébergements. Mais cela est normal puisque nous étions en année Biennale.

A cela s'ajoutent le commerce de gros (achat de matériel de production et administratif), les éditions de journaux, les activités des agences de voyage, les activités de soutien au spectacle vivant...

Nous avons également une aide aux associations négligeable de presque 18 000 €, mais également les associations culturelles, la sécurité civile, les organismes de formation.

Il y a aussi des dépenses pour des établissements publics tels que le Centre de Gestion avec qui nous travaillons, et le lycée Charles de Gaulle qui nous a fabriqué des modules en bois et nous met à disposition les internats pour les étudiants qui viennent participer à des workshops pendant la Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que l'une des questions qui avait été posée, toujours à la suite de la Biennale, était : combien est-ce que cela rapporte à la Ville.

Nous avons interrogé les hôteliers, les restaurateurs, qui sont aussi transparents et nous donnent leurs chiffres.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de faire l'exercice aussi chez nous pour voir, par exemple, quelle est la région qui est la plus favorisée.

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que cela nous a permis d'avoir une discussion avec le Pays de Chaumont et de cibler la prochaine subvention LEADER pour la Biennale.

Nous ciblerons sur les événements, les hébergements et la restauration.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que la dernière Biennale a été assez exceptionnelle en terme de fréquentation.

Nous pouvons atteindre ce même niveau l'année prochaine mais, techniquement, sans hôtel supplémentaire, sans transport supplémentaire, cela sera compliqué de faire mieux.

L'hébergement à Chaumont et alentours, c'est 1 500 places grand maximum entre les hôtels et les airbnb, dans un rayon qui va de Chaumont à Langres.

M. Laurent INNOCENZI demande ce qu'il en est de l'hôtel face à la gare.

M. Paul FOURNIE répond qu'il sera encore en travaux au moment de la prochaine Biennale. Il précise qu'il y aura une extension de 25 chambres supplémentaires.

Il confirme à M. le Président que ce sera un hôtel-restaurant.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

## 11. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 29/10/2024  
Reçu en préfecture le 29/10/2024  
Publié le **31 OCT. 2024**  
ID : 052-130023237-20241028-20241028CA18-DE

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 10.

\_\_\_\_\_  
Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

Conseil  
d'Administration

8 juillet 2024

COMPTE-RENDU

## INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/10/2024

Référence
<b>20241028CA19</b>

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA REGION GRAND EST AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	5	-

Date de la convocation
14/10/2024

Vote
<b>Aucun</b> Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 28 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur.

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme LIZOLA Martine (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FABRE Frédéric, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : Mme SALMON Béatrice, Mme MAILLET Sandrine

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARASI Etienne

### INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA REGION GRAND EST AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 18 relatif au Conseil d'Administration ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération n°20211029CA24 du Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2021 « Modification des membres du Conseil d'Administration » ;

VU l'information relative à la désignation des membres représentant la Région Grand Est auprès du Signe faite en Conseil d'Administration le 8 juillet 2024 ;

VU le courrier du Conseil Régional Grand Est en date du 17 septembre 2024 (ci-annexé), désignant membres représentant le Conseil Régional Grand Est au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du GIP Le Signe, centre national du graphisme.

Le Conseil d'Administration est composé de vingt (20) administrateurs répartis en deux collèges : un collège institutionnel délibératif et un collège technique consultatif.

Le nombre d'administrateurs fixé pour le collège institutionnel garantit le caractère public du Groupement :

- Trois représentants de l'Etat ;
- Trois représentants de la Région Grand Est ;
- Quatre représentants de la Ville de Chaumont.

Le collège technique émet des avis relatifs à l'ordre du jour permettant d'éclairer les administrateurs du collège institutionnel dans leur processus décisionnel. Il est composé de :

- Un représentant de l'Alliance Graphique Internationale (AGI) France ;
- Deux représentants des réseaux d'écoles d'arts ;
- Un représentant du lycée Charles de Gaulle de Chaumont ;
- Un représentant de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) ;
- Un représentant de l'Université de Lorraine ;
- Un représentant de l'Université de Strasbourg ;
- Un représentant du Centre national des arts plastiques (CNAP) ;
- Un représentant de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ;
- Un représentant du Centre national du livre (CNL).

Les administrateurs sont désignés pour une durée de 3 ans renouvelable par les organismes.

Le mandat des représentants de la Région Grand Est prenant fin, le Conseil Régional du Grand Est a informé le GIP Le Signe, par courrier en date du 17 septembre 2024 (ci-annexé), du renouvellement des représentants du Conseil Régional pour siéger au sein du collège institutionnel du Conseil d'Administration du GIP Le Signe, à savoir :

- Madame Martine LIZOLA
- Monsieur Etienne MARAZI
- Monsieur Frédéric FABRE

Madame Martine LIZOLA, Monsieur Etienne MARAZI et Monsieur Frédéric FABRE siègent au sein du collège institutionnel du Conseil d'Administration du GIP Le Signe, centre national du graphisme.

Fait les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 29/10/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/10/2024

Référence			
20241028CA20			
Objet de la délibération			
ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	5	9
Date de la convocation			
14/10/2024			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 28 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme LIZOLA Martine (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FABRE Frédéric, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : Mme SALMON Béatrice, Mme MAILLET Sandrine

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARASI Etienne

**Objet de la délibération** : ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 18.3 relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration.

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020, et notamment l'article 4 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents du GIP.

VU la délibération n°20211029CA25 du Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2021 « Election du Vice-président du Conseil d'Administration » ;

VU la candidature de Martine LIZOLA.

Le mandat de l'actuelle Vice-présidence du Conseil d'Administration du Signe, Madame Martine LIZOLA (représentant la Région Grand Est) prend fin au 29 octobre 2024

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection à la vice-présidence du Conseil d'administration du Signe.

Il appartient au collège institutionnel du Conseil d'Administration d'élire à la majorité simple, parmi ses membres et pour une durée de trois (3) ans, une nouvelle personne à la vice-présidence du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'élire Madame Martine LIZOLA à la vice-présidence du Conseil d'Administration du Signe.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 29/10/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/10/2024

Référence			
20241028CA21			
Objet de la délibération			
DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER (EVENEMENTIEL BIENNALE 2025)			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	5	9
Date de la convocation			
14/10/2024			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 28 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme LIZOLA Martine (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FABRE Frédéric, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : Mme SALMON Béatrice, Mme MAILLET Sandrine

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARASI Etienne

**Objet de la délibération** : DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER (EVENEMENTIEL BIENNALE 2025)

VU la délibération n°20170915CA20 du 15 septembre 2017 relative à l'autorisation à solliciter des aides publiques et privées ;

VU la programmation de la Biennale de design graphique 2025 ;

Témoignage de la création contemporaine, la Biennale internationale de design graphique de Chaumont revêt un caractère doublement exceptionnel en 2025. C'est d'une part l'affirmation d'une formule dédiée pour tous les acteurs et actrices du design graphique, d'une programmation ouverte aux périphéries de l'affiche et de l'imprimé, une programmation valorisant l'éducation artistique et culturelle. 2025 est aussi l'année qui marquera la refonte de l'identité visuelle de la ville de Chaumont, ville ancrée dans le graphisme.

En 2025, les événements organisés par le Signe, autour de ses expositions et de ses actions d'éducation artistique et culturelle, animeront le territoire tout en faisant rayonner son identité culturelle et son patrimoine, tant au niveau local, national, qu'international.

Les événements organisés lors cette Biennale permettront de fédérer les différents publics autour d'une discipline devenue identité du territoire.

La Biennale de design graphique 2025 débutera le 19 mai 2025 avec le lancement de la semaine d'ouverture. Elle se terminera le 27 octobre 2025 lors d'un week-end de « retrouvailles ». 25 000 visiteurs sont attendus lors de ce festival.

Dès le 22 mai 2025, des événements ponctueront la Biennale qui, cette année, aura pour thème la musique. Notre demande de soutien porte sur les actions listées ci-dessous.

- Des concerts gratuits organisés sur la place des Arts et à la salle des fêtes à Chaumont, tous les soirs, du 22 au 25 mai 2025, ainsi qu'au mois d'octobre lors du week-end de finissage (week-end « retrouvailles ») ;
- Des conférences et une cérémonie de remise des prix des différents concours au cinéma A l'affiche de Chaumont ;
- Un feu d'artifice organisé lors du week-end d'ouverture ;
- L'accueil de l'ensemble des invités et participants de la Biennale (hébergement dans les hôtels et Airbnb chaumontais) ;
- Un vernissage, finissage et échanges protocolaires.

L'ensemble de ces événements nécessiteront la mise en place d'une sécurité renforcée au vu du nombre de visiteurs attendus.

Un besoin de financement pour l'événementiel de la Biennale a donc été identifié. Il correspond aux conditions fixées par la fiche action numéro 1 (« contribuer au bien vivre par l'animation du territoire ») au titre du programme LEADER 2023-2027 dont l'autorité de gestion est le GAL (Groupement d'Acteurs Locaux) Pays de Chaumont.

Le cout total des dépenses de fonctionnement relatives à l'événementiel de la Biennale de design graphique 2025 est estimé à 72 400 euros HT :

- 25 500 euros HT pour l'organisation des concerts :
  - o 10 000 euros pour les honoraires des artistes ;
  - o 4 000 euros pour les prestataires (techniciens) ;
  - o 1 500 euros pour les hébergements des artistes ;
  - o 9 000 euros pour la location du matériel technique ;
  - o 1 000 euros pour la sécurité lors de la soirée à la salle des fêtes de Chaumont.
- 5 000 euros HT pour l'organisation du feu d'artifice lors du week-end d'ouverture de la Biennale ;
- 8 800 euros HT pour la sécurité des différents lieux (place des arts, le Signe, ancienne école Sainte-Marie) :
  - o Entreprise de sécurité : 8 000 euros ;
  - o Sécurité civile : 800 euros.
- 23 600 euros HT pour les invitations et les réceptions :
  - o 20 000 euros pour les hébergements dans les hôtels et autres types d'hébergements de la Ville de Chaumont ;
  - o 600 euros pour les repas ;
  - o 1 500 euros pour le vernissage lors de l'ouverture de la Biennale ;
  - o 1 500 euros pour le finissage lors de la clôture de la Biennale.
- 9 500 euros HT pour les conférences et la cérémonie de remise des prix :
  - o 500 euros pour la captation audio des conférences ;
  - o 4 000 euros pour les honoraires et les déplacements des conférenciers ;
  - o 2 000 euros pour la location de casques pour la traduction des conférences ;
  - o 3 000 euros pour la location de la salle de cinéma.

Les subventions attendues en 2025 étant fléchées sur d'autres activités que l'événementiel de la Biennale de design graphique :

- le Conseil départemental subventionnera éventuellement une partie des dépenses relatives aux expositions à hauteur de 42 000 euros ;
- les autres subventions concerneront également les expositions mais aussi les actions liées à l'éducation artistique et culturelle.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- de demander à bénéficier d'une subvention de 30 000 € au titre du programme LEADER ;
- de donner tous pouvoirs au Directeur général afin de prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

d'engager le Signe à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans cette délibération.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le 29/10/2024

Le Président

Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/10/2024

Référence
<b>20241028CA22</b>

Objet de la délibération
MODIFICATION DES TARIFS RELATIFS AUX WORKSHOPS PRODUITS PAR LE SIGNE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	5	9

Date de la convocation
14/10/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 28 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme LIZOLA Martine (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FABRE Frédéric, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : Mme SALMON Béatrice, Mme MAILLET Sandrine

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARASI Etienne

**Objet de la délibération** : MODIFICATION DES TARIFS RELATIFS AUX WORKSHOPS PRODUITS PAR LE SIGNE

VU la délibération n°20170317AG-2 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour l'adoption des grilles tarifaires relatives aux locations d'espace, billetterie d'exposition et ateliers pédagogiques ;

VU la délibération n°20170915CA-19 portant décision des grilles tarifaires des locations d'espace, droits de reproduction, expositions, visites commentées et ateliers ;

VU la délibération n°20171211AG-38 portant délégation générale au Conseil d'Administration sauf compétences exclusives et lui permettant de se réunir de manière autonome ;

VU la délibération n°20171211CA-44 portant décision de maintenir l'accès gratuit aux expositions temporaires et de tarifier les services additionnels ;

VU la délibération n°20190215CA-06 du 15 février 2019 fixant les tarifs relatifs aux activités du Signe ;

VU l'article 2-3° du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques qui stipule que la structure sollicitant l'attribution d'un label doit favoriser par tout moyen, y compris tarifaire, l'accès du public le plus large et le plus diversifié aux productions et aux œuvres, en portant une attention particulière à ceux qui, pour des raisons géographiques, sociales, économiques ou physiques, sont éloignés de l'offre artistique.

Le coût des hébergements permettant d'accueillir les participants aux workshops produits par le Signe a subi une hausse significative.

En effet, l'augmentation substantielle du tarif de la mise à disposition des internats (même tarif pour tous les lycées de la Région) augmente de 7 € la nuit par personne à 11 €.

Auparavant, le Lycée prenait en charge le ménage et les petits déjeuners. Ces deux postes de dépenses sont maintenant à la charge du Signe.

Les nouveaux tarifs proposés permettront de combler l'augmentation des coûts s'imposant au Signe (environ 1 500 euros) tout en maintenant l'accueil d'un nombre identique d'étudiants.

En cohérence avec l'augmentation des coûts liés aux hébergements, il est proposé d'adopter de nouvelles tarifications pour les workshops produits par le Signe.

La grille tarifaire regroupant l'ensemble des tarifs proposés par le Signe (ci-annexée) sera donc modifiée ainsi :

#### **Workshops :**

Un workshop est un atelier intensif de pratique, de recherche et de transmission animé par un designer autour d'une problématique particulière. Ces ateliers permettent de rassembler sur quelques jours un public, généralement étudiant :

- Workshops organisés et financés par des établissements universitaires et simplement accueillis au Signe : gratuité dans le cadre d'un partenariat ;
- Workshops organisées par le Signe durant l'année en partenariat avec des établissements universitaires : tarif unique de 20 € (augmentation de 5 €) par jour par étudiant (hors hébergement) ;
- Workshops organisés pendant la Biennale :
  - o plein tarif tout public : 300 € (hébergement inclus). Cela représente une augmentation de 50 € ;
  - o tarif réduit pour les étudiants participants au concours 250 € (hébergement inclus), représentant une augmentation de 50 € ;
  - o tarif unique : 20 € par jour (hors hébergement), avec une augmentation de 5 € ;
  - o tarif hébergement en internat pour le week-end d'ouverture de la biennale pour les étudiants : 20€ par jour (augmentation de 5 €).

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- d'approuver la grille tarifaire ci-annexée (prenant en compte la modification des tarifs liés aux workshops produits par le Signe).

Annexe : grille tarifaire

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 29/10/2024  
Le Président

République Française  
Département Haute-Marne  
**Le Signe,**  
Centre national du

**le Signe**  
centre national du graphisme  
à Crayonnage

Monsieur Evrard DIDIER

Envoyé en préfecture le 29/10/2024  
Reçu en préfecture le 29/10/2024  
Publié le **31 OCT. 2024**  
ID : 052-130023237-20241028-20241028CA22-DE

**graphisme**



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/10/2024

Référence
<b>20241028CA23</b>

Objet de la délibération
ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE A PARTIR DE L'EXERCICE 2024

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	5	9

Date de la convocation
14/10/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 28 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme LIZOLA Martine (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FABRE Frédéric, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : Mme SALMON Béatrice, Mme MAILLET Sandrine

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARASI Etienne

**Objet de la délibération** : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE A PARTIR DE L'EXERCICE 2024

VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements ;

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs groupements ;

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°20211029CA29 du 29 octobre 2021 relative à l'adoption de la nomenclature M57, par le Signe, à compter du 1er janvier 2022 ;

VU la convention signée avec la Préfecture de la Haute-Marne le 02 août 2017, relative à la dématérialisation des documents budgétaires du Signe à compter de l'exercice 2017.

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation de l'ensemble des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU est un document comptable conjoint qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il constitue un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place favorise plusieurs objectifs :

- la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- la qualité des comptes ;
- la simplification des processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales des collectivités locales.

Un CFU sera produit par budget (budget principal et budgets annexes).

Les pré-requis sont l'application du référentiel M57 (ou M4x pour les SPIC) et la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture.

Le Signe regroupant les pré-requis nécessaire à la mise en place du CFU, après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver l'adoption du CFU à partir des comptes 2024.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 29/10/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/10/2024

Référence
<b>20241028CA24</b>

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N° 2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	5	9

Date de la convocation
14/10/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 28 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme LIZOLA Martine (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FABRE Frédéric, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : Mme SALMON Béatrice, Mme MAILLET Sandrine

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARASI Etienne

**Objet de la délibération** : DECISION MODIFICATIVE N° 2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2024

VU la délibération n°20240311CA13 du 11 mars 2023 relative au budget primitif 2024 ;

VU la délibération n°20240708CA17 du 08 juillet 2024 relative à la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2024 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2024 du Signe, centre national du graphisme.

La délibération porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement et d'investissement à 2 136 525,82 euros (1 988 249,47 euros en fonctionnement et 148 276,35 euros en investissement) . Cette hausse de 19 076,91 euros a principalement pour objet :

- l'augmentation des recettes propres (librairie-boutique et café) ;
- le remboursement, par la Ville de Chaumont, de la réparation importante des groupes froids du Signe ;
- l'attribution de subventions relatives au projet de Workshop franco-allemand ;
- la participation de la Ville de Montpellier dans le cadre d'un partenariat ;

Ces recettes supplémentaires viennent compenser la baisse des recettes liée une réponse négative de la DRAC dans le cadre d'un appel à projet lié à l'éducation artistique et culturelle.

En miroir, les dépenses ont été revues :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la baisse (- 3 775 euros) :
  - o Le coût lié aux expositions augmente en prévision de la Biennale de design graphique 2025 ;
  - o Le coût lié aux collections augmente avec une importante activité liée à la diffusion ;
  - o Les dépenses relatives à la médiation baissent suite au refus notifié de la Drac d'accorder au Signe la subvention « Résidence passerelle » (20.000 euros sollicités). La subvention « Résidence passerelle » est transférée à la Ville de Chaumont qui actera du bien fondé et des modalités de l'action du Signe ;
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement augmente (7 000 euros) ;
- Le montant de la masse salariale et de l'auto-assurance est revu à la hausse (15 000 euros), dans le cadre de l'auto-assurance chômage.

Annexe : Edition réglementaire de la décision modificative numéro 2 apportée au budget primitif 2024

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 29/10/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/10/2024

Référence
<b>20241028CA25</b>

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	5	9

Date de la convocation
14/10/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 28 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme LIZOLA Martine (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FABRE Frédéric, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : Mme SALMON Béatrice, Mme MAILLET Sandrine

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARASI Etienne

**Objet de la délibération** : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 13 convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU le décret 2016-841 du 24 juin 2016 définissant le contenu du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire ;

VU la délibération 20190701CA16 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

VU le tableau des postes et des effectifs du Signe en vigueur ;

Le Groupement assure à titre principal la gestion d'une activité de service public administratif. La Comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles de droit public. Il est soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont, conformément à l'article 7 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Pour l'exercice 2025, le budget prévisionnel est estimé à 2 073 377 € (dont 127 276 € en investissement).

La comparaison avec le budget de 2023 (année de Biennale de design graphique) montre que le budget reste sensiblement le même (montant des recettes 2023 : 2 303 420 €). A noter que les réponses à différents appels à projets à venir ne sont pas inclus dans le budget prévisionnel 2025.

La part dédiée aux activités représente 26% des dépenses prévisionnelles.

Le budget prévu pour le fonctionnement représente 19% des dépenses prévisionnelles.

La masse salariale représente 44% de la totalité du budget (6% supplémentaires sont dédiés aux éventuels risques statutaires et à l'auto-assurance chômage). Il faut cependant prendre en compte l'augmentation qui devra être apportée du fait du glissement vieillesse technicité.

Dans l'attente de la clôture budgétaire 2024 et de l'affectation du résultat exacte 2024 vers l'exercice 2025, le montant des dépenses et recettes liées aux opérations budgétaires et non budgétaires est estimé à minima.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de :

- Prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
  - o Des documents de programmation 2025 ;
  - o Du budget prévisionnel 2025 présenté de façon analytique (ci-annexé) indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel ;
- D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base des documents de programmation 2025, du budget prévisionnel 2025 ci-annexé ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur.

Annexe : Budget prévisionnel 2025 présenté de façon analytique

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 29/10/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/10/2024

Référence
<b>20241028CA26</b>

Objet de la délibération
CONVENTION FINANCIERE 2025 - VILLE DE CHAUMONT

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	5	9

Date de la convocation
14/10/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 28 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme LIZOLA Martine (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FABRE Frédéric, M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

**Membres non votants présents** : Mme SALMON Béatrice, Mme MAILLET Sandrine

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MARASI Etienne

**Objet de la délibération** : CONVENTION FINANCIERE 2025 - VILLE DE CHAUMONT

VU l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

VU la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2023-2024 arrivant à terme le 31 décembre 2024.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2026-2027 étant en cours de rédaction, il apparaît nécessaire que le Signe et la Ville de Chaumont conventionnent afin de prévoir le versement de la contribution de la Ville de Chaumont pour l'année 2025, tel qu'indiqué dans la convention financière annexée.

Cette convention devra être délibérée en Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer cette convention (ci-annexée).

Annexes :

- Convention financière 2025 / Ville de Chaumont
- Budget 2025 (débat d'orientation budgétaire)

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 29/10/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER